113010
22364
Ac. 88-659 (23)

RECIT VERITABLE DE CE QVI C'EST PASSÉ DE PLVS CONSIDERABLE au Parlement de Paris, & ce qui a esté fait par son ordre, pour le seruice du Roy, depuis l'enleuement de sa Majesté, fait le 6. Ianuier 1649.

A PARIS,

M. DC. XLIX.



RECIT VERITABLE DE CE *qui c'est passé de plus considerable au Parlement de Paris, & ce qui a esté fait par son ordre pour le seruice du Roy, depuis l'enleuement de sa Majesté, fait le sixiesme Ianuier 1649.*

L'Enleuement du Roy hors Paris, ayant fait cognoistre à Messieurs de Parlement que l'on se disposoit à les vouloir perdre & auec eux toute la Ville, comme de tres-obeyssans sujets ils eurent recours à tres-humbles prieres, & enuoyerent les Gens du Roy vers la Reine, pour destourner cét orage par leurs submissions.

Mais leur retour precipité, & le rapport qu'ils firent que l'on ne les auoit voulu entendre, leur ayant fait cognoistre que ce remede estoit inutile, & pendant qu'ils ne songeoient qu'aux supplications, l'on inuestissoit la ville de Paris de gens de guerre; ils creurent estre obligez à vne iuste defense, & pour cét effet rendirent l'Arrest du

huictiesme Ianuier, par lequel ils ordonnerent la prise des armes pour la defense de la ville de Paris, & declarent son ennemy, le Cardinal Mazarin.

Le 9. Ianuier 1649.

Ce iour fut employé aux moyens de trouuer de l'argent pour faire subsister cette iuste deffence, pourquoy ils resolurent dans leur Corps, & celuy de Messieurs les Maistres des Requestes vne contribution de neuf cens soixante mil liures: Ensuite dequoy la ville s'estant trouuée esbranlée, par les lettres que luy auoit fait escrire le Cardinal Mazarin; sous le nom du Roy, & par la crainte du siege; ils la rasseurerent par les tesmoignages d'vne ferme & constante resolution.

Le 10. Ianuier 1649.

Monseigneur le Duc d'Elbœuf vint dans leur Assemblée les asseurer que si ses seruices leur estoient agreables il leur venoit offrir sa personne, son bien, son sang & sa vie, & celles de ses enfans. A quoy le Parlement ne peût mieux respondre que par l'eslection qu'il en fit de son General, dont il presta vne espece de serment. Le Duc de Brissac qui estoit auec luy fit vne pareille protestation; & furent en suite à l'Hostel de Ville, & lapresdisnée Monseigneur le Prince de Conty, duquel les bons desseins estoient desia cognus depuis vn temps considerable à Messieurs du Parlement

lement, vint en leur Assemblée faire vne declaration pareille à celle de Monseigneur le Duc d'Elbœuf. Et il fut iugé à propos apres vn ample remerciement de remettre au lendemain matin à regler les commandemens; & voir la qualité que l'on luy donneroit.

Le 11. *Ianuier*, 1649.

Messieurs le Prince de Conty, le Duc de Longueuille (qui auoit fait mettre Madame sa femme & Messieurs ses enfans, en l'Hostel de Ville, d'où ils n'ont sorty depuis) le Duc de Bouillon (qui fit apporter auec luy ses quatre petits enfans,) & le Mareschal de la Mothe Houdancour, vinrent en l'assemblée, asseurer de leurs bonnes intentions pour la cause publique. Ils furent accompagnez du Prince de Marcillac, du Marquis de Noirmontier, du Comte de Fiesques, & plusieurs autres Seigneurs de marque.

Là, Monsieur le Duc de Longueuille fit paroistre l'affection qu'il auoit pour la cause commune, en se demettant de toute sorte de commandement, de crainte de contestation entre luy & Monsieur le Duc d'Elbœuf: Monsieur le Prince de Conty fut declaré Generalissime; & Messieurs les Ducs d'Elbœuf & de Bouillon, & le Mareschal de la Mothe Generaux; Monsieur le Duc d'Elbœuf retenant la premiere place au Conseil aprés luy.

Le 12. Ianuier, 1649.

Il fut resolu qu'vn de Messieurs les Presidens au Mortier, outre Monsieur Payen, auquel tout le public est infiniment redeuable, pour auoir releué par sa resolution du 8. les courages qui se trouuoient vn peu esbranlez : Broussel & Menardeau se trouueroient au Conseil de guerre, & fust proposé diuerses choses touchant les leuées.

Le 13. Ianuier, 1649.

Il fut fait rapport de l'estat des leuées, & comme les Regimens de Cauallerie auoient esté resolus, dont le premier auoit esté celuy du Marquis de la Boulaye, qui auoit tesmoigné le premier son affection à la cause du public. Ce mesme iour arriua le Duc de Beaufort, venant ioindre ses interests à la cause commune. La Bastille se rendit aprés quinze volées de Canon.

Le 14. Ianuier 1649.

Vn de Messieurs les Presidens au Mortier fit vn ample recit de ce qui c'estoit passé au conseil de guerre, ou l'on auoit resolu de mettre 14000. hommes de pied, & 6000. cheuaux en campagne, des moyens qu'il falloit pour les faire subsister, & autres choses concernants l'estat present des affaires, & il fut en suite proposé de faire vne taxe sur les Financiers, & ceux qui s'estoient meslez d'affaires pour suruenir aux frais de la

guerre. Puis Monſeigneur le Prince de Conty nomma pour gouuerneur de la Baſtille Monſieur de Brouſſel, & de l'Arcenal Monſieur de Bernay Nicolay.

Le 15. Ianuier 1649.

Les trois Chambres iugerent le procez de Monſieur le Duc de Beaufort, qui fut renuoyé abſous : Puis l'on aſſembla les Chambres, & fut propoſé d'arreſter tous les deniers du Roy, tant des Prouinces que de Paris, ce qui fut remis à la deliberation de l'apreſdinée, qui fuſt employée à donner quelques ordres neceſſaires pour l'armement, & à receuoir la plainte & la proteſtation des Deputez du Parlement de Prouence, qui donnerent parole que toute leur Prouince eſtoit à leur deuotion, & qu'elle ſe ioindroit volontiers aux intereſts du Parlement de Paris.